

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.48658 (2017/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	
Nom de la région (NUTS)	VENETO -
Organe octroyant l'aide	Regione del Veneto Dorsoduro 3901, Venezia
Titre de la mesure d'aide	Azioni regionali a favore del cinema e dell'audiovisivo, approvazione delle modalità e dei criteri concernenti la concessione del Fondo regionale per il cinema. Legge regionale 9 ottobre 2009, n. 25, art. 7 e art. 19. Esercizio finanziario 2017.
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Legge regionale 9 ottobre 2009, n. 25 art. 7 e art. 19.
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	
Durée	jusqu'au 31.12.2017
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Production de films cinématographiques; de vidéo et de programmes de télévision
Type de bénéficiaire	petites et moyennes entreprises
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0.32 (millions)
Pour les garanties	-
Instrument d'aide (art. 5)	Autres - contributo regionale
Référence à la décision de la Commission	-
Si cofinancement par des fonds communautaires	

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régimes d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles (art. 54)	50 %	70000 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide  
<http://bandi.regione.veneto.it/Public/Dettaglio?idAtto=1388&fromPage=Elenco&high=>